

PROCES VERBAL DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

Séance du 9 juin 2023, 20 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le **neuf du mois de juin**, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François, M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. ROIRON Serge, M. MONEYRON Anthony, M. BEST Christophe, M. BEST Olivier, M. CHYSCLAIN Florian.

ABSENTS : Mme JOLIVET Audrey, M. BEST Frédéric, M. CHAUTARD Ludovic, M. SCHLESSER Pascal (procuration à HERNANDEZ Jean-Marie).

M. BEST Olivier est élu secrétaire de séance.

D 2023 06 09 021 ELECTION SENATORIALE - DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DES TROIS DELEGUES SUPPLEANTS

Vu le décret n°2053-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Suite au vote, ont été élus :

- François CHAUTARD : Délégué titulaire
- HERNANDEZ Jean-Marie, ROIRON Serge, MONEYRON Anthony : Délégués suppléants

D 2023 06 09 022 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition reçue par Territoire d'Énergie 63, concernant la mise en conformité des commandes suite aux travaux d'optimisation des systèmes de gestion qui ont été validés lors du conseil municipal du 26 janvier 2023. Le montant des travaux s'élève à 1 400 € HT, pris en charge à 60% par Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Le reste à charge pour la commune s'élèvera donc à 560 € HT.

Après lecture des documents, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Travaux d'Éclairage Public faite par Territoire d'Énergie 63 pour la mise en conformité des commandes, pour un montant de 1 400€ HT dont 560 € HT à charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afin de mener à bien ce projet

REPORTEE – DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS PAR LA COMMUNE D'ARLANC POUR LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

La commune d'Arlanc souhaiterait nous acheter des terrains, dans le cadre du périmètre de protection de leur captage.

Le conseil municipal demande à ce que la commune d'Arlanc adresse une proposition chiffrée à la Mairie. Pour l'une des parcelles, il convient d'étudier un peu plus précisément la demande exacte de la commune d'Arlanc : la superficie de la parcelle étant relativement importante, il faudrait peut-être envisager la cession de seulement une partie, et donc procéder à un nouveau bornage de la parcelle.

QUESTIONS DIVERSES

- Réception des comptes-rendus par suite des visites de contrôle des pistes forestières par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.
- La Communauté de communes Ambert Livradois Forez propose de souscrire à un abonnement commun pour la sauvegarde externalisée des données, à hauteur de 216€ HT / an et par commune. Proposition approuvée par le conseil municipal.
- Point sur l'installation des composteurs.

- Demande de travaux pour modification du tracé du réseau d'assainissement, dans le cadre d'un permis de construire. Approuvée par le conseil municipal – voir pour signature d'une convention ?
- Point sur les supports des bacs à ordures : manque la dalle et les barrières à Combest + les barrières au Mont.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire,
François CHAUTARD

Le secrétaire de séance,
Olivier BEST